

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### CREDIT DU NORD

Société anonyme au capital de 890 263 248 €.  
Siège social : 28, place Rihour, 59000 Lille.  
Siège central : 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.  
456 504 851 R.C.S. Lille Métropole.

#### Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués le **vendredi 19 mai 2017 à 10 heures** en Assemblée Générale Ordinaire au siège central, **59, boulevard Haussmann 75008 Paris**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration et rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016
- Approbation des comptes de l'exercice 2016 ; quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
- Avis consultatif sur l'enveloppe de rémunération versée en 2016 aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué
- Renouvellement du mandat d'Administrateurs
- Pouvoirs

---

Les titulaires d'actions nominatives depuis 5 jours au moins avant l'assemblée peuvent assister à celle-ci sans formalité préalable.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1. donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire,
2. adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
3. voter par correspondance.

Les actionnaires devront, par lettre recommandée avec avis de réception, demander au CREDIT DU NORD, Vie Sociale, 59, Bd Haussmann 75008 Paris, de leur adresser un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes de formulaires reçues au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

Ce formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services du CREDIT DU NORD le reçoivent au plus tard 3 jours avant la tenue de l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

**1701187**